



Assemblée générale du 30 Avril 2010

Clermont-Ferrand “Petit Beaulieu” Nouveaux manquements graves de l’état.

Une quinzaine d’agents s’est réunie pour débattre de l’opération de Clermont-Ferrand « Le Petit Beaulieu ».

Cette opération majeure pour la compréhension du Bronze Ancien auvergnat, fait suite à un diagnostic réalisé par l'INRAP. Elle concerne une emprise de 6,5 hectares. Au terme du cahier des charges du Service Régional d'Archéologie, elle sera menée par une équipe de 15 personnes pour une durée de 12 mois sur le terrain, ce qui en fait une des plus importantes (la plus importante ?) opérations d'archéologie préventive jamais menée dans le bassin de Clermont-Ferrand.

Vernéa, l'aménageur, a confié cette intervention à un opérateur privé.

L’entreprise choisie ne dispose pas de l’agrément correspondant aux périodes d’occupation du gisement.

Elle bénéficie pourtant d'une autorisation de fouille délivrée, il y a quelques mois, par le SRA. Le responsable d'opération a été désigné. Le décapage est censé commencer dans les semaines qui viennent.

Cette nomination fait suite au **double refus** opposé par le Service Régional d’Archéologie à un autre opérateur privé, candidat à ce marché. Ce refus avait pour motif l’insuffisante spécialisation du RO proposé par l’opérateur... Au final, le CRA a **validé** le choix d’un **opérateur non agréé** et, à la tête de son équipe de terrain, d’un **néolithicien, pour fouiller un gisement de l’Âge du Bronze...**

Il y a par ailleurs **“récidive” du SRA** : en 2008, à la suite d'une évaluation de l'INRAP révélant une occupation de l'Âge du Bronze, la fouille de l'emprise voisine, **Clermont-Ferrand « Puylong »**, a été réalisée par le même opérateur. Elle présente les mêmes vices administratifs et juridiques.

Informé de ce dossier par la CGT Auvergne, le secrétariat National du SGPA CGT Culture a saisi :

- **la direction générale de l'INRAP,**
- **la sous-direction de l'archéologie à la direction du patrimoine du ministère de la culture,**
- **la préfecture du Puy-de-Dôme**

afin d'obtenir l'annulation de cette **opération illégale** et pourtant autorisée par l’Etat.

Les agents ont exprimé leur consternation et s'étonnent que le SRA puisse s'engager dans une démarche **sans fondement juridique**, certains rappelant que les controverses nourries autour de l'opération Carré Jaude 2 exigent plus que jamais la rigueur nécessaire à la restauration de l'état en matière d'archéologie préventive.

En présence de l'AST Auvergne, l'Inrap ayant été sollicité par l'aménageur, ils se sont interrogés sur les carences de la **politique scientifique et « commerciale » de l'institut** à l'heure où le salut de l'INRAP passe, à entendre sa direction, par un positionnement "agressif" sur les marchés de fouille, et par la mobilisation de chacun face à la concurrence. L'AST a répondu qu'il était déjà au courant, qu'il avait alors lui même informé sa hiérarchie sur les irrégularités de ce marché et qu'il venait d'être sollicité par celle-ci dans le cadre de la saisine du SGPA.

Les représentants CGT ont rappelé que ce scandale après celui de "la Garanne" est un avatar supplémentaire de l'application de la **loi de 2003**, que leur souhait n'est pas tant de stigmatiser les travailleurs du privé que de dénoncer **l'auto mutilation de l'état** dans ce dossier et de souligner l'inadéquation du cadre réglementaire actuel avec une mission de service public.

Certains agents se sont, à juste titre, interrogés sur la **probité d'une personne "morale"** (l'opérateur) se portant, en connaissance de cause et à deux reprises, candidat à un marché de fouille, sans agrément ! Quelle que soit la solidité de sa caution scientifique ! Ils ont discuté des conséquences encourues (sociales et juridiques) d'une possible **annulation** de ce marché.

Un agent a demandé si le rapport de l'opération de Clermont-Ferrand « Puylong » avait été déjà examiné en CIRA.

Sans préjuger des suites que la DG, la SDA, la préfecture, donneront à la saisine du SGPA CGT, les agents auvergnats **n'excluent aucune solution d'action** à leur niveau :

- Certains agents ont évoqué la capacité du SGPA à **ester en justice**.
- Le principe de la demande d'une **entrevue en préfecture** a été approuvé par l'ensemble des personnes présentes à l'AG. Elle semble nécessaire et, au vue de la **rupture de confiance avec l'Etat**, on peut s'interroger sur la légalité des opérations de fouille à venir.
- Les agents ont souhaité **alerter** l'ensemble de leur collègues de l'Inrap.
- **Le recours aux médias locaux** est apparu délicat, compte tenu des dégâts déjà occasionnés dans les esprits clermontois par la campagne de désinformation qui a accompagnée l'opération Carré Jaude 2. Dans l'attente des suites qui seront données au courrier du secrétariat national, la possibilité d'une médiatisation ne doit pas être exclu définitivement, d'autant que :
- certains agents estiment que les dossiers de "**Beaulieu**" et "**La Garanne**" (PACA) peuvent constituer la matière d'une réflexion de fond sur **l'application catastrophique de la loi de 2003**.
- Les agents auvergnats se sont demandés pourquoi l'INRAP ne postulait pas sur des marchés qui sont censés assurer l'équilibre économique et la cohérence scientifique de l'Etablissement et ont souhaité interpeller le directeur inter régional RAA pour lui demander d'agir afin d'empêcher le **développement d'une concurrence déloyale** dont, semble-t-il, il était informé, ou pour imposer juridiquement l'Inrap comme **opérateur par défaut**, au terme de l'**article 46** du décret 2004-490.
- Les agents ont souhaité informer leurs élus et confier à leurs députés une **question au gouvernement** sur ce cas manifeste de **discontinuité du service public** de l'archéologie préventive.....

Les agents de l'INRAP Auvergne